

DEC140548DR12

Décision portant nomination de Mme Ingrid HINCHLIFFE (ROUSSARIE) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3367 intitulée Centre d'immunophénomique (CIPHE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122739DSI portant création de l'unité mixte n° UMS3367 intitulée Centre d'immunophénomique (CIPHE) et nommant M. Bernard MALISSEN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 6 mai 2014 ;

Considérant que Mme Ingrid HINCHLIFFE (ROUSSARIE) a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Ingrid HINCHLIFFE (ROUSSARIE), Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMS3367 intitulée Centre d'immunophénomique (CIPHE), à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme Ingrid HINCHLIFFE (ROUSSARIE) exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Ingrid HINCHLIFFE (ROUSSARIE) est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 février 2014

Le directeur de l'unité
M. Bernard MALISSEN

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du délégué régional de l'INSERM
M. Dominique NOBILE

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND